Les attaques contre notre sécurité sociale continuent, mais les choix politiques de ce gouvernement auront des incidences sans précédent sur notre système de sécurité sociale.

Le vote en première lecture par les députés du projet de loi de financement de la sécurité sociale, conforté par celui des sénateurs en est la parfaite illustration.

En effet, ce projet de loi marque une rupture fondamentale avec les principes qui ont gouverné jusqu’à présent la sécurité sociale. Il remet en cause l’autonomie des finances sociale à l’égard du budget de l’état.

La CSG qui jusqu’à présent a toujours été affecté à la sécurité sociale et à ses fonds de financement (fonds de solidarité vieillesse et CADES), bien que considérée comme impôt par la jurisprudence du conseil constitutionnel pourra servir dorénavant de variable d’ajustement du budget de l’Etat.

C’est ainsi que le gouvernement fait glisser les cotisations maladies et d’assurance chômage vers la CSG, qu’il diminue progressivement les ressources fiscales (en 2019 cela représentait 25% du produit de la TVA) affectées à la sécurité sociale, et pour finir qu’il ne compensera plus les exonérations de cotisations patronales créées en 2019.

Il supprime les cotisations patronales pour les salaires au SMIC ainsi que celles sur les heures supplémentaires. Pour les entreprises c’est un gain de trésorerie de 20 milliards d’euros en 2019 au quel s’ajoute 26 milliards de CICE au titre de 2018 et 26 milliards d’euros par la transformation pérenne de ce même CICE en abattement de cotisations à partir du 1er janvier 2019.

Le retour à l’équilibre des comptes sociaux en 2019 tient certes à l’amélioration de la croissance, et notamment à la hausse de la masse salariale, ce qui doit nous rappeler que le retour au plein emploi et la hausse des salaires constituent le plus sûr moyen d’amélioration de la situation financière de la sécurité sociale.

Mais à y regarder de plus près, ce retour à l’équilibre résulte largement d’une austérité encore renforcée.

Pour les assurés sociaux et les allocataires, c’est une baisse des prestations sociales avec la fin de la revalorisation annuelle indexée sur l’inflation des prestations familiales et la sous indexation des pensions retraites. Il va falloir encore en 2019 faire une économie de 3,8 milliards d’euros sur les dépenses de santé. Cela aura des conséquences sur les remboursements des soins.

D’ailleurs, l’objectif national des dépenses d’assurance maladie ne prévoit rien pour faire face aux besoins de l’hôpital public et des EHPAD, notamment en termes de besoins massifs en personnels.

Le reste à charge zéro pour l’optique, l’auditif et le dentaire est un leurre car il inclue la participation des mutuelles pour le réaliser. Dans les faits, ceux qui n’ont pas la possibilité de payer une mutuelle, ne pourront toujours pas en bénéficier et ceux qui parvenaient tout juste à en payer une ne le pourront plus face à la hausse des cotisations des complémentaires santés.

Le projet loi de financement de la sécurité sociale, comme les Conventions d’Objectif de Gestion signés par les directeurs des caisses nationales et le gouvernement ont de beaux projets pour lutter contre la pauvreté, placer la prévention comme une des première priorité sauf qu’aucun moyen n’est mis en corrélation de ces ambitions.

Au contraire il est annoncé la suppression de 12 000 postes dans la sécurité sociale dont 8 000 dans l’assurance maladie. Les personnels du RSI et de leurs organismes conventionnés qui vont intégrer l’assurance maladie perdront dans les 2 ans qui suivent leur intégration au régime général environ 1 000 postes. Il en sera de même pour ceux qui intégreront l’assurance vieillesse et les URSSAF puissent que le taux de suppression de postes inscrit dans les COG 2018/2022 des différentes branches de sécurité sociale s’appliquera dès leur intégration.

Pour les salariés de la sécurité sociale c’est l’annonce de la continuité des mutualisations d’activités, de fusion d’organismes, de disparition de site de proximité pour les assurés sociaux.

C’est aussi la poursuite du gel de la valeur du point, d’un déroulement de carrière à la marge et de la dégradation des conditions de travail. Le nombre de burn-out, de problèmes de santé liés au travail ne cessent d’augmenter.

La numérisation solution magique pour le gouvernement et les directeurs de caisses, aujourd’hui ne répond pas aux besoins de l’ensemble de la population mais justifie les suppressions de postes.

Pourtant, une fange de la population est exclue de l’usage d’Internet alors que d’autre ont besoin pour solutionner leurs difficultés d’un soutien humain. Aujourd’hui ce soutien, le personnel n’est plus en capacité de l’apporter. L’organisation du travail ne permet plus de voir un dossier dans sa globalité pour s’assurer que l’assuré, l’allocataire bénéficient bien de tous ses droits. Ainsi une partie de la population est spoliée de ses droits.

Ça le personnel ne le supporte pas.

Devant cet état catastrophique, les organisations syndicales CGT, FO, Sud, CFTC et CFE/CGC se sont réunies en intersyndicale pour créer le rapport de force. Depuis 2011 cela ne s’était pas produit.

Elles appellent le personnel à une grande journée d’action et de grève le 18 décembre 2018 pour qu’ils revendiquent les moyens suffisants pour bien faire leur travail et la reconnaissance de leurs compétences et de leurs qualifications. Ils veulent aussi pouvoir vivre de leur salaire ce qui n’est pas le cas aujourd’hui pour la plupart d’entre eux.

Au moment où débutent les négociations sur la classification et sur les salaires, cette journée fait suite à diverses initiatives qui pour l’instant n’ont pas été entendu par l’UCANSS et le ministère de la santé. Elle est une des étapes d’un processus de lutte qui perdura pour obtenir satisfaction.

La CGT réaffirme une sécurité sociale à 100% pour que chacun puisse faire face à tous les aléas de vie de la naissance à la mort. Elle revendique le salaire socialisé constitué des cotisations salariales et employeurs et de la taxation des revenus financiers. Ainsi l’autonomie de la sécurité sociale est garantie et ces recettes restent exclusivement dédiés aux besoins de la sécurité sociale. La gestion de la sécurité sociale doit être redonnée aux salariés.

La sécurité sociale ne peut être traitée comme une donnée comptable. Elle mérite un peu de hauteur de vue et donc un réel investissement pour faire face aux besoins et aux exigences des personnels et des usagers.